

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ENIGMA RUN 2026

Enigma Run est une course d'orientation ludique et sportive organisée le **mercredi 8 avril 2026** dans le **Parc Départemental des Rives du Loup**. Les participants sont tenus de respecter le présent règlement afin de garantir le bon déroulement et de permettre à cette course de conserver l'esprit d'équipe et la cohésion. Toute personne participant à l'événement doit se conformer au présent Règlement Intérieur.

Article 1 – Organisateurs

Enigma Run est organisée par l'association **Ms Staps Nice**, enregistrée auprès de la Préfecture de Nice sous le numéro **W062016969**.

Siège social :

Université – Campus STAPS Côte d'Azur
261 boulevard du Mercantour
06200 Nice, France

Article 2 – Conditions générales

Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect dudit règlement.

Chaque concurrent doit respecter formellement l'environnement en veillant à **préserver la faune, la flore** ainsi que le balisage mis en place.

Les participants sont tenus de respecter strictement le règlement en vigueur au parc départementale des rives du loup, notamment:

- Il est strictement interdit de faire du feu
- Il est strictement interdit de cueillir des fleurs
- Il est strictement interdit d'abandonner des déchets
- Il est strictement interdit de détériorer la végétation ou les installations
- Il est obligatoire de respecter les autres usagers du parc
- Il est strictement interdit de fumer et vapoter dans le lieu de l'événement
- Il est strictement interdit de faire usage de stupéfiants à l'intérieur ou de l'événement.
- Il est obligatoire de porter assistance à tout coureur se trouvant en difficulté.

Tout manquement à ces règles est strictement interdit et pourra entraîner une **exclusion immédiate de l'évènement**.

L'accompagnement par des suiveurs à VTT, à cheval ou en véhicule motorisé est interdit.

Article 3 – Conditions de participation et d'inscription

L'inscription est **obligatoire** et **gratuite**. Il est impossible de s'inscrire sur place le jour de l'événement. La date limite d'inscription est fixée au [à compléter].

Chaque participant doit porter une **tenue adaptée**.

La participation est exclusivement réservée aux étudiants de L2 MS, promotion 2025–2026.

Article 4 – Environnement

Nous avons la chance d'évoluer dans un environnement magnifique que nous apprécions et respectons. Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement. Merci de veiller à préserver la nature. Il est vivement recommandé à chaque participant de s'équiper d'un contenant adapté (éco-cup, gourde, poche à eau, etc.) afin de limiter les déchets.

Article 5 – Conditions d'accès

Les entrées seront contrôlées. Chaque participant devra présenter son billet reçu par e-mail (version numérique ou photo acceptée).

Pour le bon déroulement de l'événement, toute personne arrivant avec plus de X minutes de retard, soit après XhX, se verra refuser l'accès.

En cas de désistement ou de retard prévisible, les participants sont priés de prévenir les organisateurs au moins 24 heures à l'avance.

Chaque participant s'engage à stationner uniquement sur les places de parking prévues à cet effet, afin de ne pas obstruer les voies de circulation ni les accès réservés aux secours.

Article 6 – Objets encombrants et interdits

L'accès à l'événement est interdit aux personnes portant des objets encombrants (valises, sacs à dos volumineux, bagages, etc.).

Il est également strictement interdit d'introduire tout objet susceptible de représenter un danger pour les participants et les organisateurs.

Article 7 – Équipements

L'organisateur rappelle que la durée est de 1h30. En avril, les conditions météorologiques peuvent être imprévisibles. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'équiper en fonction des conditions climatiques et de son niveau d'expérience. Équipements recommandés :

- Eau
- Nourriture (barres, etc.)
- Téléphone portable chargé
- Casquette
- Veste coupe-vent
- Sifflet.

Ces équipements peuvent être essentiels pour faire face aux imprévus et garantir la sécurité de chaque participant.

Article 8 – Ravitaillements

Un point de ravitaillement est prévu. Toutes allergies et intolérances doit être notifiée au moment de l'inscription.

Article 9 - Droit à l'image

Les invités sont informés que pendant l'événement, ils sont susceptibles d'être photographiés et filmés par nos équipes de reporters vidéo et photos. Ces reportages pourront faire l'objet d'une diffusion sur nos réseaux sociaux et site internet, ainsi que ceux de nos partenaires médias.

Article 10 - Perte ou vol d'effets personnels, objets trouvés

Il est vivement recommandé aux participants de veiller sur leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte des effets personnels que les invités pourraient subir. Ceux-ci ont, seuls, qualité pour déposer plainte au poste de police le plus proche. Tout objet trouvé doit être remis à un membre du personnel de l'organisation.